



Acte de fin de location gérance

Par **cyril**, le **13/05/2010** à **11:57**

Bonjour, rnrnje m'appelle cyril 28 ans, je suis gérant d'un restaurant depuis juillet 2007 en location gérance, après 1 an d'exploitation de nombreux problèmes d'insalubrités sont apparues. Malgres mes lettres avec AR au propriétaire il ne fait rien. rnrnil y a 6 mois je fait constater par un huissier. le propriétaire me propose de quitter les lieux d'un commun accord, ce que j'accepte car la situation devient catastrophique et que je ne suis pas procédurié. rnrnMon problème est qu'il n'a pas rédigé d'acte de fin de location gérance, et qu'il ne répond pas au téléphone et ne se trouve pas chez lui. ce qui m'enpêche de faire les démarches de résiliation de mon entreprise individuel. rnrnQue doit-je faire, je suis dans une impasse, je ne peut pas travailler tant que je suis en entreprise individuel, et les charges continues a tomber. Merci par avance pour votre aide.

Par **jeetendra**, le **13/05/2010** à **12:34**

[fluo]Chambre de Commercernet d'Industrie de la Creuse [/fluo]rnAv Républiquern23000 Guéret
Tel : 05 55 51 96 60rnrnBonjour, il vaut mieux dans votre cas opter pour une résiliation judiciaire de la location gérance (motif legitime et serieux), le constat de l'huissier de justice vous servira de preuve. rnrnPrenez contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie à Guéret, ils tiennent des permanences juridiques et vous aideront du mieux possible, cordialement.